

## avec Expectra, vous bénéficiez

- de l'**expertise** de nos équipes, dans la connaissance de vos problématiques métiers,
- de la **proximité**, des 30 bureaux répartis dans les 25 plus grandes villes de France,
- d'un **cadre juridique clair**, dans le respect de la loi du 3 août 2009,
- de la **maîtrise** de vos ressources.

### 5 000 entreprises nous font déjà confiance, dont plus de 150 établissements publics et collectivités

- Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Européennes
- Secrétariat Général du gouvernement
- Ministère de l'agriculture et de la pêche
- Ministère de l'intérieur
- CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie)
- Caisses d'Allocations Familiales
- Caisses Primaires Assurance Maladie
- URSAFF (départemental)
- CIRTI (Centre interrégional traitement de l'information)
- Centres Hospitaliers
- OPAC (Office Public HLM)
- CEA (Commissariat à l'Energie Atomique)
- Direction générale de l'Aviation Civile
- INSEE (Institut national statistiques et études économiques)
- Inspection générale du travail des transports, ...



# recrutements public & para-public



### des experts à la pointe de vos besoins

- **informatique & télécoms** : développeur, technicien réseaux, analyste programmeur, administrateur réseaux, chef de projet,
- **ingénierie** : ingénieur qualité, technicien de maintenance, technicien process, responsable bureau d'Etudes,
- **construction & bâtiment** : gestionnaire immobilier, dessinateur BTP, géomètre topographe, conducteur de travaux,
- **comptabilité & finance** : responsable administratif et financier, comptable, contrôleur de gestion, chargé de recouvrement,
- **RH & juridique** : responsable juridique, responsable RH, juriste, responsable paie.

Expectra est une marque de Select T.T. - Siège social : 12, rue Boissy d'Anglas 75008 Paris  
SAS au capital de 125 472 000 euros - RCS Paris B 444 632 756 Code NAF 7820Z - Adhérent PRISME  
Garant Financier (Article L1251-49 et suivants du Code du Travail) : LCL - UAC Nanterre - 9, rue de la Gare - 92000 NANTERRE

Pour plus d'informations, contactez :  
**Véronique Conter – manager marchés publics**  
[veronique.conter@expectra.fr](mailto:veronique.conter@expectra.fr)  
tél. : 01 41 62 21 38  
fax : 01 49 46 56 70  
mob. : 06 21 81 43 59

**expectra**  
groupe randstad

Informatique  
& Télécoms

Ingénierie  
& Industries

Comptabilité  
& Finance

Commercial  
& Marketing

RH &  
Juridique

Informatique  
& Télécoms

Ingénierie  
& Industries

Comptabilité  
& Finance

Commercial  
& Marketing

RH &  
Juridique

**expectra**  
groupe randstad

# recrutements public & para public

Expectra, 1<sup>er</sup> réseau spécialisé de recrutement de personnel hautes compétences, accompagne les établissements publics et para-publics dans leurs projets de recrutements temporaires et permanents.

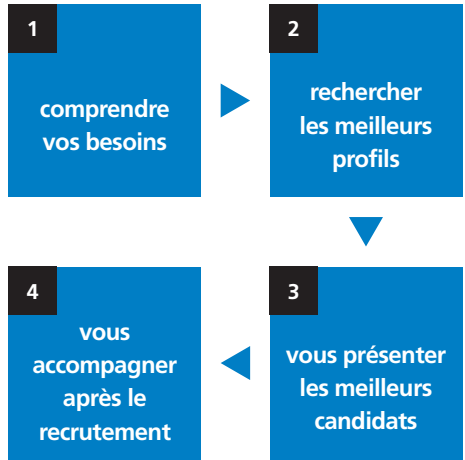
Depuis la loi de cohésion sociale de 2005, Expectra répond aussi à vos besoins de recrutement par voie contractuelle en CDD (catégories A et B de la fonction publique) et CDI (pour les établissements publics).

Respect du cadre légal, réactivité dans nos réponses, expertise des collaborateurs Expectra, sont les engagements que nous prenons tous les jours à vos côtés.

## l'efficacité de notre méthodologie de recrutement

Pour vous proposer les candidats aux profils les mieux adaptés, Expectra met en place une organisation et une méthodologie efficaces.

Dans un souci constant de recherche de performance, votre interlocuteur met en place les moyens et les ressources suivant un processus pertinent pour un recrutement sur-mesure.



## un dispositif de communication RH sur-mesure

Sur la base de votre cahier des charges, nous construisons un plan de sourcing sur-mesure. Nous sélectionnons parmi nos outils de recrutement, les solutions les plus efficaces en fonction de votre problématique (jobboards spécialisés, annonces presses, salon...).

## une évaluation complète selon un processus qualité

Pour vous assurer l'adéquation des compétences du candidat à votre cahier des charges, nous réalisons systématiquement un double entretien : chaque candidat présélectionné rencontre un expert RH et un expert métier. Nous nous engageons sur les délais et sur un reporting précis selon les normes de notre réseau, dans une démarche certifiée ISO 9001.

## le respect du cadre juridique

Nos prestations respectent scrupuleusement les règles de la commande publique :

- partenariat conforme au Code des Marchés Publics,
- facturation selon les dispositions de la Comptabilité publique.

Un décret de décembre 2008 porte le seuil de mise en concurrence obligatoire à 20 000 € HT, notamment pour vos besoins en recrutement. (Décret n° 2008-1334 du 17/12/2008)

## la garantie de la continuité du service public

Expectra vous délègue du personnel temporaire afin de remplacer vos agents et assurer la continuité du service public. (Loi n° 2009-972 du 3 août 2009).

## la maîtrise de vos ressources

Avec le recrutement temporaire, vous disposez d'une gestion optimale de l'absentéisme. Vous n'avez pas à réaliser de provisions pour perte d'emploi.

## une parfaite connaissance de vos spécificités métier

Votre interlocuteur Expectra maîtrise les problématiques liées à la fonction publique : agent de l'état, fonction publique territoriale, vacataire/contractuel, comptabilité publique, code des marchés publics, autant de sujets maîtrisés par votre interlocuteur Expectra.

## quand faire appel à l'intérim ?

cas de recours	durée maximale du contrat
<b>remplacement</b>	
remplacement momentané	18 mois
attente de la prise de fonction d'un agent	9 mois
vacance temporaire	12 mois
<b>accroissement temporaire d'activité (ATA)</b>	
ATA	18 mois
besoin occasionnel	18 mois
mission exécutée à l'étranger	24 mois
travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité	9 mois
<b>travaux temporaires par nature</b>	
besoin saisonnier	18 mois

tableau de synthèse des dispositions de la loi n° 2009-972 sur la mobilité des fonctionnaires.



Vous recherchez des profils pour lesquels il n'existe pas de concours adapté ?

Vous rencontrez des difficultés à pourvoir certains postes par voie statutaire ?

Vous devez remplacer des agents publics temporairement indisponibles ?

## domaines d'expertise

- services techniques
- fonctions support
- logement social
- maîtrise d'ouvrage publique
- urbanisme secteur public
- société d'économie mixte
- groupement d'intérêt public
- EPST (établissement public à caractère scientifique et technologique)
- fonction publique d'état
- fonction publique territoriale
- fonction publique hospitalière